
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 octobre 2006

Résolution: CA06 24 0654

Îlot borné du boulevard De Maisonneuve Ouest et des rues De Bleury, Mayor et City Councillors - partie est - autorisation de la construction d'un édifice résidentiel et modification du Plan d'urbanisme - règlements - demande d'adoption au conseil de la Ville

Il est proposé par Karim BOULOS

appuyé par Sammy FORCILLO

De demander au conseil de la Ville :

d'adopter, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 89 de la charte, un règlement autorisant la construction d'un édifice résidentiel sur l'emplacement composé des lots 1 340 567 et 1 340 568 qui forment la partie est de l'îlot borné du boulevard De Maisonneuve Ouest et des rues De Bleury, Mayor et City Councillors;

d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

de soumettre ces projets de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues par la législation.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1062840033

Susan MCKERCHER

Secrétaire d'arrondissement et directrice du
Bureau d'arrondissement et du greffe

Signée électroniquement le 16 octobre 2006